

848. Il ne faut pas oublier que le nombre de condamnations ne représente pas un nombre semblable de criminels parce qu'une personne condamnée plus d'une fois durant l'année, soit pour le même délit ou pour un autre, est comptée comme personne séparée, pour chaque condamnation, et il est bien connu que pour l'ivresse, le vagabondage et autres délits semblables un certain nombre de personnes sont condamnées plus d'une fois chaque année. Sur le nombre de personnes condamnées pour des délits sujets à poursuite 235 avaient été condamnées 2 fois et 207 plus de 2 fois. Des détails semblables se rapportant aux condamnations sommaires ne peuvent être obtenus. Dans la ville de Montréal, cependant, en 1890, sur 3,531 personnes qui ont comparu devant les tribunaux, 324 ont comparu 2 fois, 89, trois fois, 37, quatre fois, 12, cinq fois, 6, six fois, 1, sept fois et 1 dix fois, ce qui réduit le nombre réel de prisonniers à 2,927.

849. Sur le nombre total de condamnations 3,964 étaient pour des délits sujets à poursuite, soit 30 de plus qu'en 1890, les principales ayant été dans la province de Québec. Il y a eu une personne condamnée sur chaque 1,222 de la population, et des plaintes portées contre 1 sur chaque 809 personnes. Le nombre de personnes accusées de délits sujets à poursuite était de 5,988, de sorte que 66.2 pour 100 furent condamnées. La proportion en 1890 était de 67.6 pour 100. Le nombre de condamnations sommaires était de 33,451 comparé avec 34,606 en 1890, soit une augmentation de 1,155 et de 1 par 145, en proportion de la population. Ci-suit le nombre de personnes accusées, le nombre et la proportion des condamnations aux accusations d'après les diverses classes de délits :—

OFFENSES.	Nombre de personnes accusées.	Nombre de condamnations.	Proportion des condamnations aux accusations.
I. Outrages contre la personne . . . . .	1,448	907	62.6
II. Délits avec violence contre la propriété.	441	283	64.2
III. " sans violence " . . . . .	3,644	2,498	68.6
IV. Offences malicieuses contre la propriété.	112	50	44.6
V. Faux et délits par rapport à la monnaie . .	63	36	57.1
VI. Autres délits non compris les classes précédentes . . . . .	280	190	67.8
Total . . . . .	5,988	3,964	66.2

850. En comparaison avec 1890 il y a eu une augmentation dans le nombre d'accusés de 169, et dans le nombre de condamnations de 30. La proportion de condamnations aux plaintes portées a été cependant de 1 pour 100 plus basse qu'en 1890. Le nombre de condamnations a été 244 de moins qu'en 1889.